

**COMMUNE
DE
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal
du 17 décembre 2020 à 19 heures

Président de séance : **Madame Laurence DUMAS, Maire**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**

Présent(s) : **DUMAS Laurence, SOUTRENON Sylviane, BERNARDON Régis, ROZAN Ghislaine, AMATO Anne, BERNARDON Rémy, BOUDRA Noémie, CAVATA Tanguy, MOURIER Guy, MOURIER Marise, QUIBLIER Myriam, RAMEAU Maryse, ROZAN François.**

Excusé(s) : **GAY Julien.**

Absent(s) : **ABRIAL Yvon.**

Pouvoir(s) : **GAY Julien à SOUTRENON Sylviane.**

Madame Laurence DUMAS, maire ouvre la séance à 19 heures 00.

Intervention de l'Adjudant GEREYS sur le thème « vidéo protection ».

Le conseil municipal décide de retirer de l'ordre du jour le point « Avis sur la réalisation d'un audit relatif à la vidéo protection proposé par les services de Gendarmerie ».

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

Mme Myriam QUIBLIER, Conseillère Municipale est désignée secrétaire de séance.

Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Décision modificative du budget n° 2

Délibération n° 2020_112

Le conseil municipal donne son accord sur la décision modificative du budget n° 2 et autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Ouverture de crédits Autorisation d'engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Délibération n° 2020_113

Le conseil municipal autorise Madame le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouvert au budget 2020 définis.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Contrat de travail – Mme Fanellie CURINIER épouse JUNIQUE

Délibération n° 2020_114

Le conseil municipal approuve le recrutement de Mme Fanellie CURINIER épouse JUNIQUE en tant que contractuel sur un emploi permanent d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, à raison de 23 heures hebdomadaires pour une durée de 3 ans soit du 6 janvier 2021 au 5 janvier 2024.

Il dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget et autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
-----------	------------	----------------

Demande(s) de subvention pour l'installation d'un panneau lumineux

Délibération n° 2020_115

Le conseil municipal mandate Madame le maire pour solliciter les Services de l'Etat et la Région en vue d'obtenir une aide financière pour l'opération de mise en place d'un panneau lumineux d'information à la population qui sera utilisé comme moyen de communications émanant :

- de la commune dans le cadre de la communication institutionnelle, pour l'alerte notamment pour son plan communal de sauvegarde et pour promouvoir ses sites touristiques...
- des associations pour promouvoir leurs associations et leurs événements,
- des acteurs de la vie économique pour promouvoir leurs activités.

Il approuve le plan de financement prévisionnel ;

	H.T.	T.T.C
<u>DEPENSES</u>		
Acquisition panneau lumineux	22 000,00 €	26 400,00 €
Travaux génie civil	3 220,00 €	3 864,00 €
TOTAL H.T. DEPENSES	25 220,00 €	30 264,00 €
<u>RECETTES</u>		
Région Auvergne Rhône-Alpes <i>Subvention sollicitée à hauteur de 50 %</i>	12 610,00 €	15 132,00 €
ETAT (DETR) <i>Subvention sollicitée à hauteur de 15 %</i>	3 783,00 €	4 539,60 €
Autofinancement	8 827,00 €	10 592,40 €
TOTAL H.T. RECETTES	25 220,00 €	30 264,00 €

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Demande de subvention pour l'acquisition d'un purificateur d'air – Région Auvergne Rhône-Alpes

Délibération n° 2020_116

Le conseil municipal sollicite la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'acquisition d'un purificateur d'air.

Il approuve le plan de financement prévisionnel ;

	H.T.	T.T.C
DEPENSES		
Acquisition 1 purificateur d'air	2 234,00 €	2 680,80 €
TOTAL H.T. DEPENSES	2 234,00 €	2 680,80 €
RECETTES		
Région Auvergne Rhône-Alpes		
<i>calculée sur la base de 80 % du montant TTC de l'opération d'acquisition, plafonnée à 1 800 € par établissement scolaire</i>	1 200,00 €	1 440,00 €
Autofinancement	1 034,00 €	1 240,80 €
TOTAL H.T. RECETTES	2 234,00 €	2 680,80 €

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Modification du règlement intérieur de la bibliothèque municipale

Délibération n° 2020_117

Le conseil municipal approuve le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale qui prend en compte les modifications suivantes :

- Intégration au réseau communautaire des bibliothèques,
- Modification des modalités d'inscription,
- Suppression des tarifs et modification des durées de prêts,
- Suppression des horaires.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Concession d'occupation du domaine public communal – C chou'ette

Délibération n° 2020_118

Le conseil municipal approuve la concession d'occupation du domaine public communal pour la mise à disposition d'un emplacement de 6 mètres linéaires pour le food truck « C chou'ette » à compter du 1^{er} février 2021 pour une période d'essai afin de venir commercialiser ses produits le jeudi soir sur notre commune.

La redevance est fixée à 156 € pour la période du 1^{er} février au 31 juillet 2021 inclus.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche : Convention de servitude légale

Délibération n° 2020_119

Le conseil municipal donne son accord sur la convention de servitude légale passée entre l'association syndicale libre lotissement le grand pré et le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche, qui précise les droits reconnus au SDE 07 en matière de servitude légale dans le cadre de la mise en place de canalisations souterraines sur la parcelle AI 539 appartenant à l'association syndicale libre lotissement le grand pré (66 mètres – section des câbles : 3 X 95+ 50 AI – largeur de la bande de terrain intéressée : 0,40 m).

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche : Adhésion au groupement de commande « Exploitation et maintenance des chaudières »

Délibération n° 2020_120

Le conseil municipal accepte l'adhésion au groupement de commande « Exploitation et maintenance des installations de chauffage » proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche et accepte les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Madame le Maire lève la séance à 20 heures 40.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le.....18/12/2020....., conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Laurence DUMAS

